

Angers, le 5 décembre 2011

Monsieur Pierre-Gérard MERLETTE
31 rue de l'Ardèche
27000 Evreux

Informés par un courrier de M. Antonini en date du 28 octobre 2011, les responsables de la Sauvegarde de l'Anjou ont rencontré à sa demande M. DEREUX le 1^{er} décembre 2011 au sujet de la prochaine concertation sur le projet de liaison sud. Vous avez été nommé garant de la concertation par la CNDP : à ce titre, ils souhaitent porter à votre connaissance les éléments essentiels de cet échange.

Sur le calendrier de la concertation, notre association s'est étonnée que ses principales modalités soient déjà fixées et annoncées, alors que la rencontre avec ce prestataire devait lui permettre « de bénéficier de (notre) position et de (nos) connaissances approfondies des territoires éventuellement traversés, afin de bâtir les propositions les plus pertinentes pour la concertation », comme le précise le courrier précité. Elle s'est également étonnée que le Conseil de Développement du pays et de l'agglomération d'Angers, lieu officiel de consultation de la société civile, n'ait visiblement pas non plus été associé à la définition des modalités de concertation : en effet la date du 12 décembre fixée pour la première réunion publique sur la liaison sud était initialement réservée par nous pour une assemblée générale de ce conseil. Elle s'est interrogée sur le calendrier relativement étroit qui semble retenu pour cette concertation et sur la difficulté à l'étendre dans le temps compte tenu des prochaines élections présidentielles et législatives.

Le Bureau d'étude nous a laissé entendre que la concertation porterait, dès le début, sur la présentation des différents tracés et scénarii de liaison sud. Nous vous rappelons que, pour notre part, la concertation doit d'abord aborder l'opportunité même d'une liaison sud et les études dont nous souhaitons connaître les résultats doivent aider à ce débat ; l'étude des scénarii ne peut être abordée que dans un second temps!

Sur les informations préalables à la concertation, la Sauvegarde de l'Anjou a souligné qu'il lui semblait nécessaire qu'un temps suffisant soit réservé au porté à connaissance de l'ensemble des études qui doivent être enfin rendues publiques, après de très nombreuses années d'élaboration. L'association estime indispensable qu'un délai de deux mois minimum soit respecté entre la mise à disposition des études (sous format électronique et sous format papier à la demande des associations intéressées) et le lancement de la concertation proprement dite. Nous souhaitons notamment voir figurer parmi les éléments publiés les données et documents suivants :

- Le bilan exhaustif des acquisitions foncières menées sur le tracé initialement retenu de la liaison sud ;
- les études complètes transmises par le conseil général du Maine-et-Loire ;
- l'ensemble des études thématiques portant sur les milieux naturels, sur l'eau, sur l'air, les nuisances, les paysages, le patrimoine historique et archéologique... ;

- L'étude comparative des scénarios alternatifs et leur bilan carbone ;
- Le jeu complet des données issues des enquêtes Origine/Destination de l'agglomération et de la ville, comptages routiers, enquête transports en commun ;
- Les données issues de l'observatoire de l'accidentologie prévu par le PDU ;
- L'évaluation à mi parcours du PDU, réalisé par les bureaux d'étude Planète Publique et 6-T .

Enfin, nous nous sommes permis de nous interroger sur l'actualisation des données essentielles d'analyse des comportements en matière de déplacements urbains, compte tenu de la restructuration du réseau de transports en commun et du lancement de la première ligne de tramway, ayant appris dans une récente réunion consacrée au PLU d'agglomération que les résultats des mesures du trafic et de la nouvelle enquête ménages ne seraient disponibles qu'à la fin du premier semestre 2012, soit après les dates apparemment retenues pour cette concertation.

Sur les modalités de la concertation, l'association a souligné au prestataire qu'un site Internet dédié à l'information et aux modalités du débat semblait indispensable. Parmi les outils propices au respect du principe de participation, elle a souhaité que soient au moins utilisé le système interactif de questions/réponses au maître d'ouvrage et que soient proposées aux parties prenantes (associations, chambres consulaires, conseil de développement...) la rédaction d'un cahier d'acteur, qui seul permet un petit rééquilibrage dans les moyens d'expression de la société civile. Enfin, elle a souligné au prestataire que l'organisation des temps de débat devait pouvoir se rapprocher des populations les plus directement concernées par les différents tracés, plus particulièrement celles des quartiers urbains de la Roseraie.

Souhaitant vivement vous rencontrer pour parler de vive voix de ces questions, nous nous permettrons de vous téléphoner d'ici quelques jours et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Le Président,

Yves Lepage

Copie : Pt ALM